



Installation électrique défectueuse

Par memee, le 20/05/2016 à 16:19

Bonjour,

Agés de 86 et 82 ans nous sommes locataires depuis 45 ans d'un appartement sous la loi 48. L'immeuble de 3 étages (dizaine de locataires) a je pense été construit dans les années 20 ou 30.

Suite à une panne d'électricité la régie à envoyé un électricien qui a signalé à la régie la dangerosité de l'installation. Cet électricien nous a dit qu'il allait remettre un devis à la régie. (Tout est à refaire).

Actuellement quelques prises et quelques lampes marchent encore et nous avons installé des rallonges à partir de ces prises.

Nous avons rappelé la régie pour connaitre la suite donnée au devis de l'électricien. On nous a répondu que la régie avait contacté la propriétaire.

Nous sommes inquiets car nous craignons que la propriétaire ne souhaite pas engager des dépenses. Nous sommes agés et nous ne voulons surtout pas déménager.

la propriétaire est elle obligée de faire les travaux.

Peut elle nous faire partir si elle refuse les travaux ? Pourrait on faire faire les travaux nous même. Mais le prix serait très difficilement supportable par notre budget. (petites retraites)

Qu'en pensez vous sachant que nous ne voulons surtout pas déménager.(prix dans notre budget - rez de chaussée -quartier où ma femme est née)

Merci de vos conseils